

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2016

MAGISTRATS ET CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE - (N° 3716)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 34

présenté par
Mme Untermaier

ARTICLE 34

Au début de l'alinéa 5, insérer les mots :

« À compter du 1^{er} janvier 2017, ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.